

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 18/06/2025 - B2025/007190 - 2011 B 00171 - 528 944 721 - A.E.C
ASSISTANCE ELECTRICITE ET CLIMATISATION

N° de Dossier : 585B

En Euro

FN

AGC CER FRANCE MARTINIQUE 3 RUE CASE NEGRE 97232 LAMENTIN

SARL A.E.C.

Monsieur PELOPONESE Bruno

Quartier Bois Neuf

97224 DUCOS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
9720101	330704	05	ST	651
N° Siret	52894472100018			

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)
(cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/23	Régime "simplifié d'imposition"	X	ou "réel normal"	
et clos le	31/12/23	Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	X
Option pour le régime de la taxation au tonnage					

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : SARL A.E.C.	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Neuf 97224 DUCOS	
Mél : aec972@gmail.com	
Téléphone : 0596516701	
SIREN 528944721	Mél :
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement	

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
electricite-climatisation

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 2)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	32 678	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants 1 b		
revenus nets exonérés (a-b) c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d	Total c+d	
3 Total	32 678	
4 Bénéfice imposable (col. 1- col. 2) ou Déficit déductible (col. 2- col. 1)	32 678	
4 bis Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % 2		
4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI f		

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers 3	à court terme et à long terme exonérées 1	à long terme imposables à 12,8 % 4
à long terme différée de 2 ans (art 39 quindecies I-I du CGI) 5	dont plus-values à long terme exonérées (Art 151septies A du CGI) 5 bis	dont plus-value à court terme exonérée (Art 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) 5 ter

6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☒	Autres dispositifs 6 ☐
ZFU Territoires entrepreneurs 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A ☐	
	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies A ☐			
Exonération ou abattement pratiqué 7 → sur les plus-values imposables à 12,8 %		sur le bénéfice professionnel	32 679
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art 244 quater W) ☐			

7 dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) 8 a- BÉNÉFICE

b- DÉFICIT	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)	
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)	Moins-values à court terme (Art 39 duodecies)
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %	
- Exonération ou abattement pratique (art 44 sexies et suivants) 10 → sur le bénéfice non professionnel	

8 Régime des sociétés de personnes 10

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	X	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	---	--

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .									
CGA/OMGA	Viseur ou certificateur conventionné				(Cocher la case correspondante)				
Nom et coordonnées du CGA/OMGA					Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné					Identité du déclarant :				
					Lieu DUCOS		Date : 16/07/24		
AGC CER FRANCE MARTINIQUE 3 RUE CASE NEGRE 97232 LAMENTIN 0596516701					Qualité et nom du déclarant : EXPLOITANT				
					Signature : PELOPONESE				
ECF	prestataire .								

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-299 du 26 mars 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Sant A.E.C
Assistance Electricité & Climatisation
Bois Neuf - 97224 DUCOS
SIRET 528 944 721 00018 - APE 4321 A
TEL/FAX 0596 55 01 39
GSM 0696 26 99 02

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art 48-1 et 48-2 ann III au CGI)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés et personnes physiques ou morales ❶	Associé ayant la qualité de gérant	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple ❶ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2024

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles excédent, par exercice 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais

❶ Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

Montant des : {
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A
Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages
Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)
Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)
(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan

68 292

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❶

❶ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location - gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étaalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SARL A.E.C.		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Ne 97224 DUCOS						
SIRET		5 2 8 9 4 4 7 2 1 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 3				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	43 758	012		43 758
			Autres *	014	407	016	407	
	Immobilitisations corporelles*			028	42 736	030	31 414	11 322
	Immobilitisations financières * (1)			040		042		
	Total I (5)			044	86 901	048	31 821	55 080
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	86 896	052		86 896
			Marchandises *	060		062		
			Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	200 741	070		200 741
			Autres* (3)	072	6 520	074		6 520
			Valeurs mobilières de placement	080		082		
			Disponibilités	084	43 639	086		43 639
			Charges constatées d'avance*	092	1 832	094		1 832
			Total II	096	339 627	098		339 627
			Total général (I + II)	110	426 529	112	31 821	394 707
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120			5 500	
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126			550	
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves ()		dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	132				
	Report à nouveau			134			149 728	
	Résultat de l'exercice			136			39 357	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
			Total I	142			195 134	
Provisions pour risques et charges			Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			35 480	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	49 241	172		162 056	
	Comptes courants d'associés			173			56	
	Autres dettes			175			1 981	
	Produits constatés d'avance			174				
			Total III	176			199 573	
Total général (I + II + III)				180			394 707	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		14 355	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.E.C.

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210				
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	209		214	533 885			
		services *		215		218				
				217						
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	-17 464			
	Production immobilisée*					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	516 421			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	74 115			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	20 400			
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier : 7.853 - immobilier :)					242	174 588			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)					244	843			
	Rémunérations du personnel*					250	108 861			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	96 360			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)					254	1 897			
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	477 064			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	39 357			
Produits financiers (III) 280										
Charges financières (V)						294				
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI) {						300				
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)						347				
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	39 357			
B- RÉSULTAT FISCAL										
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	39 357			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	26 000				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987	32 679	342	32 679		
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990					
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	32 678	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat									360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	32 678	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A.E.C.		Néant ☐ *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	44 165	412		414		416	44 165		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	800	432		434		436	800		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 811	442	1 385	444		446	7 196		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	18 890	462	12 970	464		466	31 860		
	Autres immobilisations corporelles	470	539	472		474		476	539		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	70 205	492	14 355	494		496	84 560		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500	407	502		504		506	407	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	800	522		524		526	800		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 077	532	806	534		536	5 883		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	18 890	552	1 091	554		556	19 981		
	Autres immobilisations corporelles	560	539	562		564		566	539		
TOTAL			570	25 713	572	1 897	574		576	27 610	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A.E.C.						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations			Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
				2					
				3					
				4					
				5					
				6					
				7					
				Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés			983						
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			860						
Total des déficits restant à reporter			870						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)			325	86 110	381	86 110
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	43 536
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 001
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.E.C.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	8
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	533 885
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	533 885
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	229 035
Variation négative des stocks		145	37 864
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	8 824
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	275 722
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	258 162
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	258 162
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne T06, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

5 2 8 9 4 4 7 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.E.C.

ADRESSE (voie)

Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Neuf

CODE POSTAL

97224

VILLE

DUCOS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

5 2 8 9 4 4 7 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.E.C.

ADRESSE (voie) Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Neuf

CODE POSTAL 97224

VILLE DUCOS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL A.E.C.
Numéro de siret 52894472100018

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Désignation de l'entreprise SARL A.E.C.
Numéro de siret 52894472100018

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des charges constatées d'avance					

Désignation de l'entreprise SARL A.E.C.
Numéro de siret 52894472100018

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Bénéfice du dispositif des Zones Franches d'Activité nouvelle génération dans les départements d'outre-mer

(Article 44 quaterdecies du code général des impôts et 492B de l'annexe III au code général des impôts)

A joindre à la déclaration afférente au résultat de la période d'imposition N. Les dépenses visées, ayant donné lieu à un abattement sur l'exercice N-1 doivent avoir été réalisées sur l'exercice N.

Le montant de chiffre d'affaires et l'effectif salarié devant être renseignés s'entendent tous établissements confondus.

Dénomination	SARL A.E.C.																							
Période de la déclaration	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3			3	1	/	1	2	/	2	0	2	3		
N° SIREN	5	2	8	9	4	4	7	2	1															
Code APE																								
Lieu d'exercice de l'activité	DUCOS																							
Nombre de salariés	0																							
Chiffre d'affaires annuel	5	3	3	8	8	5																		
Régime d'imposition	BIC	X		IS			BNC			BA														

Versement au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes de l'exercice ou de l'année d'imposition ¹

Versement au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes au titre de l'exercice 2023 clos le 31/12/2023

I - Bénéfice de l'abattement majoré au titre du régime de perfectionnement actif

Si application des dispositions de l'article 44 quaterdecies III-4°-b	Numéro d'autorisation délivré par les douanes	
	Chiffre d'affaires afférent à ces opérations	

II - Suivi de répartition du bénéfice exonéré par établissement

NIC de l'établissement implanté dans les DOM						Adresse	Activité	Montant du bénéfice provenant de cet établissement	Taux d'abattement
0	0	0	1	8		Monsieur PELOPONESE Bruno	electricite-climatisation		%
									%
									%
									%
									%
									%
									%
									%
									%
									%

¹ Malgré la rénovation du régime ZFA et la suppression de la condition de réaliser des dépenses de formation professionnelle, les entreprises bénéficiaires des mesures de "droits acquis" au régime dans ses dispositions antérieures au 1^{er} janvier 2019 prévues au A du II de l'article 19 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, doivent continuer à abonder le fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes en 2021.

S.A.R.L. A.E.C.

SARL au capital de 5 500,00 euros

Siège social : Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Neuf 97224 DUCOS
RCS n°528944721- RCS de Fort de France

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 7 AOÛT 2024
à 10h00
au siège social

A préalablement exposé ce qui suit :

L'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023.

A mis à disposition les documents suivants :

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 39 356,62 Euros.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 39 356,62 Euros formant un résultat affectable de 39 356,62 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau 39 356,62 Euros ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à DUCOS,
Le 07 /08/2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized capital 'B' followed by a horizontal line that curves upwards at the end.

S.A.R.L. A.E.C.

SARL au capital de 5 500,00 euros

Siège social : Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Neuf 97224 DUCOS

RCS n°528944721- RCS de Fort de France

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Monsieur PEOLPONESE BRUNO, associé unique de la société S.A.R.L. A.E.C., a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 39 356,62 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 533 884,92 Euros hors taxes contre 274 499,77 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 259 385,15 Euros pour une variation de 94,49%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 516 420,89 Euros contre 258 488,63 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 257 932,26 Euros pour une variation de 99,78%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 477 064,27 Euros contre 252 745,96 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 224 318,31 Euros pour une variation de 88,75%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 207 260,85 Euros contre 51 700,44 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 155 560,41 Euros.
- Les liquidités sont de 43 638,56 Euros contre 27 690,56 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 15 948,00 Euros pour une variation de 57,59%.

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 0,00 Euros contre 57 238,22 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 57 238,22 Euros pour une variation de -100%.
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 74 115,32 Euros contre 36 742,27 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 37 373,05 Euros .
- Les variations de stocks de matières premières sont de 20 400,27 Euros contre

- 4 020,95 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 24 421,22 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 174 587,77 Euros contre 48 853,03 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 125 734,74 Euros .
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 842,89 Euros contre 2 763,23 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 1 920,34 Euros pour une variation de -69,5%.
- Les salaires et traitements sont de 108 861,27 Euros contre 100 733,64 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 8 127,63 Euros pour une variation de 8,07%.
- Les charges sociales sont de 96 359,59 Euros contre 9 902,65 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 86 456,94 Euros .
- Les dotations aux amortissements sont de 1 897,16 Euros contre 533,87 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 363,29 Euros.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 est de 39 356,62 Euros.
- L'effectif est de 8 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Matériels et outillages : 1 385,40 Euros
- Matériel de transport : 12 970,00 Euros

Événements survenus au cours de l'exercice

NEANT

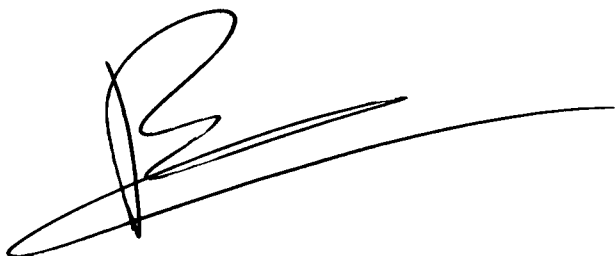
II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 39 356,62 Euros formant un résultat affectable de 39 356,62 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 39 356,62 Euros ;

LE 07/08/2024

La Gérance.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a long horizontal stroke.